

Solodkij I.A., Starostenkova A.N.
SERVICE DE SANTE DES ARMEES
Научный руководитель Банникова Е. Л.
Кафедра иностранных языков
Военная академия Республики Беларусь, г. Минск

Le Service de santé des armées (SSA) est un service interarmées des armées françaises. Il est commandé par la direction centrale du Service de santé des armées, placée sous l'autorité directe du chef d'État-Major des armées. Depuis le 11 septembre 2017, la directrice centrale est le médecin général des armées Maryline GygaxGénéro.

Sa mission prioritaire est le soutien médico-chirurgical, en toutes circonstances, des forces armées françaises et des organismes du ministre des Armées, sur le territoire national et sur les théâtres d'opérations extérieurs. Il est compétent en matière de soins, d'aptitude médicale et d'expertise, de prévention, d'enseignement et de recherche dans les domaines médical, pharmaceutique, paramédical, odontologique et vétérinaire.

Les services de santé militaires ont été institués par Louis XIV par l'édit du 17 janvier 1708 établissant les offices de médecins et chirurgiens royaux. Les premières écoles de chirurgien de marine sont créées à Rochefort (1722), Toulon (1725) et Brest (1731). Les médecins et chirurgiens de marine reçoivent un uniforme en 1767.

Le 2 juillet 2011 a été créée l'école de santé des armées, centre unique de formation initiale des médecins et des pharmaciens des armées pendant les deux premiers cycles d'études universitaires.

L'école de santé des armées est instituée héritière, par filiation directe, des patrimoines de tradition des écoles du service de santé des armées (ESSA) de Bordeaux et Lyon-Bron. Le drapeau de l'école de santé des armées porte l'inscription « AFN 1952-1962 » et les décorations suivantes : la croix de la Légion d'honneur ; la croix de guerre 1914-1918 avec palme ; la croix de guerre 1939-1945 avec palme ; la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs. Jusqu'en 2011, le SSA était aussi chargé de la gestion administrative des aumôniers militaires. Ils dépendent depuis 2012 du service du commissariat des armées.

La mission régaliennne du SSA est d'assurer le soutien santé des forces armées. Le SSA contrôle et suit l'état de santé des militaires tout au long de leur vie : surveillances spécifiques, poursuite des traitements, évaluation des séquelles... Il s'assure de leur aptitude pour les opérations par leur mise et leur maintien en condition physique et mentale : sélection, aptitude, vaccinations, soins, protection, éducation sanitaire. En opérations, le SSA assure la prise en charge des blessés et des malades avec pour objectif de préserver l'intégrité physique et psychologique. Le SSA constitue, équipe et entraîne la composante santé du soutien opérationnel des forces armées. Dans le cadre de cette mission prioritaire, le SSA soigne aussi les anciens combattants, les militaires retraités et les membres des familles des militaires.

Les médecins des armées sont habilités à pratiquer tous les actes de diagnostic, de prévention et de traitement. Selon leur spécialité, ils peuvent exercer en tant que médecin généraliste, médecin hospitalier ou chercheur. Au terme d'une carrière technique, ils peuvent occuper des postes d'administration du SSA. En 2018, le personnel du service de santé des armées compte plus de 17 730 militaires et civils.